

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

-----

**2018 DDCT 65** Subventions fonds du Maire (30.755 euros) à 14 associations et 1 établissement (19<sup>e</sup>).

**Mme Pauline Veron, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à un établissement et à 14 associations domiciliés dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement et le C.A.S.V.P. ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement, en date du 12 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline Veron, au nom de la 7<sup>e</sup> commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Espace 19 » (246 / 2018\_07575 , 2018\_07644 et 2018\_07591), 251 rue de Crimée – 75019 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle jointe.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Jaurès Pantin Petit (J2P) » (19485 / 2018\_08203), 32 rue Petit – 75019 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Danube Social et Culturel » (9687 / 2018\_08028), 49 bis rue du Général Brunet - 75019 Paris.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Belle Ville (ABV) » (19704 / 2018\_07959), 17 rue Jules Romains - 75019 Paris.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Vivre Ensemble à Maroc Tanger (VEMT) » (15949 / 2018\_07941), 26 rue du Maroc - 75019 Paris.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Espoir et Avenir pour tous à Claude Bernard (EACB) » (7625 / 2018\_07960), 5 rue Jacques Duchêne - 75019 Paris.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 € est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Centre Social Rosa Parks » (183499 / 2018\_07680), 219 Bd Mac Donald – 75019 Paris.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Office de Formation pour les animateurs et directeurs de Centres de vacances et de loisirs (OFAC) » (89941 / 2018\_02228), 37 rue Broca - 75005 Paris.

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 680 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « DK-BEL » (182760 / 2018\_07626), 10 impasse des Coutances – 95400 Villiers-le-Bel.

Article 10 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Association pour l'Education, l'Intégration et le Développement (AEID) » (59321 / 2018\_07491), 88 rue Rebeval -75019 Paris.

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.755 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Les Petits Riens » (19364 / 2018\_07974), 15 rue des Fêtes -75019 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle jointe.

Article 12 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 820 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Loisirs pluriels » (33001 / 2018\_07939), 20 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle jointe.

Article 13 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Association Solidarité Notre-Dame de Tanger (ASNDT)» (190240 / 2018\_07911), 18 rue de Tanger -75019 Paris.

Article 14 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Cie La Déferlante » (13065 / 2018\_07574), 5 rue de l'Orme -75019 Paris.

Article 15 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (16539 / 2018\_08066), 5, boulevard Diderot - 75012 Paris.

Article 16 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400010 à partir des fonds du Maire (19<sup>e</sup> arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2018.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**